





L'ÉDITO

Le mot de Monsieur ROLIN, DIRECTEUR DE LA CRP RATP



L'exercice du regard rétrospectif sur une année écoulée est toujours un exercice de style car le quotidien et l'actualité immédiate imposent un rythme légitimé par des obligations de missions de service public qui ne facilite pas forcément la prise de recul et l'analyse voire la critique du sens de l'action sur la durée.

Un constat assez évident est que la période de crise sanitaire pendant deux années, avec ses corollaires comme un confinement prolongé, un développement notable du télétravail et d'une manière générale de multiples supports de travail dématérialisés ou distanciés, une interrogation de chacun sur le poids respectif de la sphère privée et de l'implication au travail a changé le rapport de

beaucoup de salariés au travail. Mais aussi à l'action collective, à la notion d'intérêt général voire de service public.

Faut-il s'en féliciter ? Faut-il « faire avec » voire le regretter ? À chacun son opinion sans doute mais il est clair que cette évolution aura des conséquences sur la durée et qu'il nous sera demandé de travailler sur la nécessaire convergence des intérêts individuels et collectifs pour pérenniser ce mode de travail mais surtout relationnel hybride et de réinvestir la relation humaine, non informelle pour compenser un phénomène de distanciation multiforme.

S'il est une personne qui a constamment eu la préoccupation de l'intérêt et de l'action publics, du sens collectif plutôt que du prisme purement individuel, c'est sûrement Laurent Caussat, président du Conseil d'Administration de la CRP RATP ces cinq dernières années et fonctionnaire de l'État durant l'essentiel de sa carrière professionnelle. À l'heure où son mandat se termine, qu'il soit remercié chaleureusement au nom de toutes les personnes qui restent attachées à ce régime de retraite dit spécial de la RATP.

SOMMAIRE



Quelques chiffres clés LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION 12 Le mot de Laurent Caussat Président du Conseil d'Administration 14 Le Conseil d'Administration 16 La tutelle administrative 17 L'organisation des services de la CRP RATP **LES FAITS MARQUANTS EN 2022** 20 Les actions de communication 23 Le schéma directeur informatique 24 Les marchés publics 27 Le plan de lutte contre la fraude 28 Les indicateurs de la COG 29 Le budget COG LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES 32 Les pensions du régime spécial 32 37 Focus réformés 38 Les pensions de réversion du régime spécial 39 Les pensions de coordination et de retraite complémentaire 41 Les perspectives du régime **ANNEXES FINANCIÉRES** 44 Trésorerie du régime en 2022 45 Certification des comptes

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

GESTION DE LA RELATION CLIENT

Le service production et relation Client répond aux demandes des affiliés actifs et retraités.



100 %

des droits à pension ont été liquidés dans les délais requis.



√ L'accueil téléphonique

appels entrants





DÉVELOPPEMENT DURABLE



✓ La collecte de déchets

de papiers et cartons

de bouteilles et gobelets

Le recyclage de nos déchets a permis de sauvegarder:



10 086 litres d'eau





√ La consommation d'énergie

- 2,6 % par rapport à 2021(- 19 % par rapport à 2019)

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

SITE INTERNET

304 575 connexions au site en 2022

+ 6 % par rapport à 2021





30 246

affiliés se sont connectés au moins une fois à leur compte personnel durant l'année

+ 5 % par rapport à 2021

NOS SERVICES EN LIGNE



42,3 % de modification d'adresse postale en ligne



78,8 % de nos affiliés actifs proches de la retraite ont pris rendez-vous en ligne

CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

COMPTE RETRAITE SUR INFO-RETRAITE.FR



demandes de rectification de carrière ont été déposées

assurés affiliés à la CRP RATP ont un compte retraite sur info-retraite.fr



Les services en ligne utilisés par nos affiliés

 $\frac{139}{\text{suivis de demandes de pensions de réversion}}$

195 demandes de retraites ont été créées





CHIFFRES CLÉS DE L'INTER-RÉGIMES

LE SITE INFO-RETRAITE

a reçu 39 millions de visites.



29,1 millions d'estimations



réalisées sur "Mon estimation retraite" soit

+ 64 % par rapport à 2021

Les demandes en ligne

561 000

demandes de retraite ont été déposées sur le service en ligne



97 400

demandes de réversion en ligne

+ 28 % par rapport à 2021

L'application mobile



1 933 203 téléchargements de l'appli en 2022 soit une évolution de + 96,70 %

200 000 utilisations de la nouvelle fonctionnalité Mon scanner

LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

10 | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



- 12 LE MOT DE LAURENT CAUSSAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 14 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- **16 LA TUTELLE ADMINISTRATIVE**
- 17 L'ORGANISATION DES SERVICES

LE MOT DU PRÉSIDENT

Entretien avec Monsieur CAUSSAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CRP RATP



Le passage d'une nouvelle année est l'occasion de refaire le film de l'exercice écoulé.

Pour ma part, je retiens:

- la poursuite des progrès de la qualité du service aux actifs et aux retraités et de la satisfaction exprimée par ces derniers ; le renouvellement des équipes de la direction de la Caisse, en particulier en matière de systèmes d'information ;
- des moyens adéquats mis à la disposition du régime dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion entrée en vigueur l'année dernière, et utilisés sagement par les services de la Caisse;
- des instances de gouvernance

toujours bien vivantes à l'issue de leur renouvellement en fin d'année 2021, grâce en particulier aux formations dispensées aux nouveaux administrateurs au premier semestre 2022.

Il n'y a donc pas lieu de réviser le diagnostic que je portais dans le précédent rapport d'activité de la CRP RATP : celle-ci est en ordre de marche pour affronter tant les évolutions que le gouvernement a souhaité apporter à la réglementation du régime, que les chantiers techniques qui restent à achever en particulier en inter-régimes.

La CRP RATP va en effet connaître des évolutions majeures de ses équilibres démographiques et financiers, ainsi que de certains paramètres gouvernant les droits des assurés.

Elle aura besoin du concours de toutes ses parties prenantes : le conseil d'administration et les commissions au titre de la vigilance sur l'application de ces transformations, les administrations de tutelle, et les personnels de la Caisse pour leur mise en œuvre technique. Je suis sûr que les uns et les autres sauront se hisser à la hauteur de cette responsabilité.

J'exprime cette certitude à quelques semaines de l'expiration de mon mandat de président du conseil d'administration. À l'approche de cette échéance, je tiens à vous assurer du grand intérêt que j'ai pris à présider le conseil d'administration de la CRP RATP, et de la satisfaction que m'inspire la qualité du dialogue en son sein.

Au contact de la Caisse, j'ai appris beaucoup du quotidien d'un régime de sécurité sociale, et j'ai pu capitaliser sur cette expérience dans mon métier de contrôleur des organismes sanitaires et sociaux et d'évaluateur des politiques publiques sociales.

Je remercie les services, au premier rang le directeur Monsieur Rolin, pour la qualité de son accueil et la transparence des échanges que nous avons pu avoir, les administrations de tutelle pour leur compréhension à l'égard de notre petit régime alors qu'elles sont accaparées, je le sais, par des enjeux de bien plus grande importance, et les administrateurs pour leur courtoisie et leur franchise dans les débats du conseil d'administration

Je souhaite à tous, ainsi qu'à celui ou celle qui me succédera, pleine réussite dans vos différentes responsabilités au cours des prochaines années, au bénéfice d'un service de qualité toujours améliorée pour les assurés.



EN 2022, LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A ÉTÉ ASSURÉE PAR MONSIEUR CAUSSAT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS ACTIFS SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2022

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Arnaud MOCQUELET	Monsieur Pascal KIES
CGT	Monsieur Stéphane CHOULY	Monsieur John BORGES
CGT	Monsieur Sylvain GILIBERT	Madame Laura CHERNAÏ
CGT	Monsieur Sébastien LESGENT	Monsieur Fabrice NOURRY
CGT	Madame Véronique HALLAY	Monsieur David CLARUS
CGT	Madame Karima KHELIFA	Madame Eloïse GIVELET
UNSA	Monsieur Olivier GALLE	Monsieur Stéphane BIDAUD
UNSA	Monsieur Marc GALLIOT	Madame Elisabeth CORREIA
UNSA	Monsieur Tarik ALLALOUCHE	Monsieur Laurent DUMICZ
CFE-CGC	Madame Catherine LE CORRE	Madame Viviane HOLC

→ LES REPRÉSENTANTS DES AFFILIÉS RETRAITÉS

	Membres Titulaires	Membres Suppléants
CGT	Monsieur Guillaume LERENDU	Madame Lysiane LE MIGNON
LISTE D'ENTENTE CFE-CGC/UNSA	Monsieur Jean-Marc GRISONI	Monsieur Jean-Claude THOMAS

→ LES REPRÉSENTANTS DE LA RATP SUITE À LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ DU 12 JANVIER 2022

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Monsieur Kamel ADROUCHE	Madame Marie-Agnès BOURJOT-VILCOCQ
Madame Isabelle CAROFF	Monsieur Josué CHARRON
Monsieur Thibaut DEMOULIN	Madame Mélanie DETIENNE-DERISBOURG
Madame Sylvie FREDON-BONNAFE	Madame Séverine DUCRET
Monsieur Bruno GAUDRY	Madame Aurélie LEVI
Madame Nadège GAUTIER	Madame Pascale VINCHON
Monsieur Éric GAVERINI	Poste vacant
Madame Florence LEMOINE	Poste vacant
Madame Christine MERCKAERT	Poste vacant
Monsieur Ludovic RANDON	Poste vacant
Monsieur Jérôme TOURIN	Poste vacant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMMISSIONS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR MISSIONS DE **DÉTERMINER ORIENTATIONS** STRATÉGIOUES DE LA CAISSE, D'APPROUVER LES COMPTES ARRÊTÉS PAR LE DIRECTEUR AU VU DE L'OPINION ÉMISE PAR L'INSTANCE CHARGÉE DE LA CERTIFICATION ET D'ADOPTER LE BUDGET DE GESTION ADMINISTRATIVE CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DÉFINI DANS LA COG.

CINQ RÉUNIONS CETTE ANNÉE

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois dans l'année. Par ailleurs, il a désigné en son sein plusieurs commissions spécialisées auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

QUATRE COMMISSIONS

→ La commission de recours amiable

Cinq réunions en 2022.

Elle instruit les recours des pensionnés ou affiliés contestant des décisions prises par la Caisse.

→ La commission des marchés

Deux réunions cette année.

Son rôle est de recevoir, d'examiner les marchés ayant fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la CRP RATP et d'attribuer lesdits marchés.

→ La commission économique et financière

Trois réunions se sont tenues.

La commission économique et financière traite toutes les questions liées aux moyens généraux de la CRP RATP, au budget de gestion administrative, aux programmes d'investissements et aux conventions financières. Elle examine et suit la convention d'objectif et de gestion et ses avenants.

Elle est obligatoirement consultée sur tous les sujets d'ordre budgétaire et financier. Ses travaux et ses avis motivés sont systématiquement présentés en séance plénière du Conseil d'Administration.

→ La commission juridique

Elle est chargée d'examiner tous les projets de textes législatifs et réglementaires pour le compte du Conseil d'Administration.

LA TUTELLE ADMINISTRATIVE

À LA SUITE DE LA PARUTION DU DÉCRET N° 2009-1191 DU 6 OCTOBRE 2009 RELATIF À LA TUTELLE SUR LES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE, LA CRP RATP EST PLACÉE SOUS LA DOUBLE TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.



LES REPRÉSENTANTS DES MINISTÈRES

Les ministères sont représentés aux séances des instances de la CRP RATP par des fonctionnaires appelés commissaires du gouvernement : Monsieur Marco GERACI a remplacé Monsieur Alexis PITON, en septembre 2022, pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la souveraineté Industrielle et Numérique, Mesdames Caroline DROUIN, Laurianne HAMON et Monsieur

Thibaud PERON pour le ministère chargé des Solidarités et de la Santé.

→ La mission de contrôleur d'État a été assurée par Monsieur Michel LEJEUNE jusqu'en septembre, et remplacé par Madame Viviane SILO.

LES MINISTÈRES INVITÉS AUX INSTANCES

Le ministère de la transition écologique et solidaire chargé des Transports reste invité aux instances de la CRP RATP.

L'ORGANISATION DES SERVICES DE LA CRP RATP



MÉDECIN CONSEIL





AGENCE COMPTABLE

✓ Comptabilité ✓ Contrôle √ Délégué à la Protection des Données (DPO)



COMMUNICATION



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- ✓ Secrétariat
- ✓ Contrôle de gestion
- ▼ Ressources humaines
 - ✓ Service juridique
 - Services généraux





SERVICE INFORMATIQUE √ Études ✓ Exploitation



PRODUCTION/ **RELATION CLIENT**

- ✓ Régime spécial
- ✓ Régime général

Régime complémentaire

- Accueil physique
- Plateforme téléphonique

Le nombre de salariés présents à la caisse au 31 décembre 2022, en Équivalence Temps Plein (ETP) est de: 39,14

LES FAITS MARQUANTS EN 2022



- **20 LES ACTIONS DE COMMUNICATION**
- 23 LE SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE
- 24 LES MARCHÉS PUBLICS
- 27 LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE
- 28 LES INDICATEURS DE LA COG EN 2022
- 29 LE BUDGET DE LA COG EN 2022

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Enquête de satisfaction

Dans le cadre du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion entre l'État et la caisse, qui vise à assurer une meilleure qualité de service, la CRP RATP a réalisé cette année des enquêtes auprès de ses affiliés pensionnés et actifs pour mesurer leur satisfaction vis-à-vis des services mis à disposition par leur caisse de retraites.

Il s'agit de la première enquête, depuis leur mise en place, regroupant nos deux populations actifs et pensionnés.

Ses objectifs de mesure sont :

- · L'identification des modes de contact des affiliés avec la caisse ;
- La satisfaction du service téléphonique, des RDV individuels, des mails, du courrier postal, et du site internet ;
- Le taux de réitération sur l'ensemble des canaux de communication de la CRP RATP;
- La satisfaction globale de l'ensemble des services de la caisse ;
- · L'identification des besoins et attentes.

Les suggestions identifiées au travers des "verbatims" de nos affiliés ont été prises en compte et seront, pour certaines, réalisées au travers de notre projet de refonte de notre site internet au cours de l'année 2023.

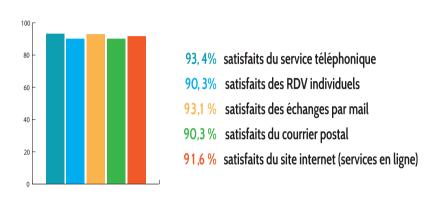
Parmi celles-ci, le souhait d'avoir un espace regroupant l'ensemble des documents émanant de la CRP RATP (comme les notifications de pension, les attestations de pensions, les attestations fiscales...) a été intégré aux évolutions de notre site internet.

L'intégration d'un chabot, la possibilité d'avoir une messagerie intégrée aux espaces personnels font aussi partie des améliorations qui pourraient voir le jour sur notre nouveau site, qui sera construit aussi graphiquement de manière plus intuitive pour la navigation et la recherche d'informations pour nos affiliés.

Ces enquêtes sont réalisées en interne par le service communication de la CRP RATP.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

93,7 % SATISFAITS DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA CAISSE



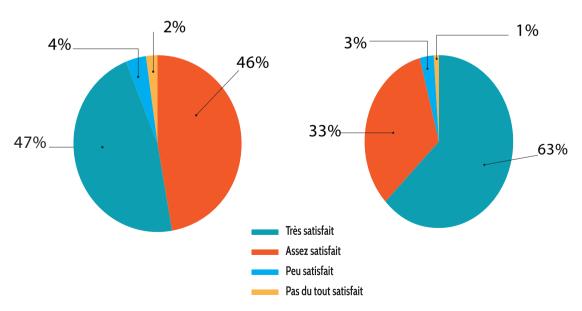
NOUVEL INDICATEUR

LE TAUX DE RÉITÉRATION SUR L'ENSEMBLE DES MODES DE CONTACT

88,1% d'affiliés n'ayant pas relancé la Caisse 7,2% d'affiliés déclarant avoir relancé au

moins 2 fois la caisse

GLOBALEMENT, VOUS DIRIEZ DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE QUE VOUS EN ÊTES ? VOUS DIRIEZ DU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER DE DÉPART À LA RETRAITE QUE VOUS EN ÊTES OU QUE VOUS EN AVEZ ÉTÉ :



LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Les réunions d'information affiliés

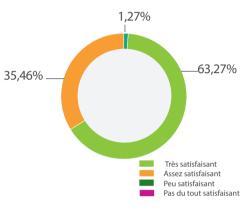
Suite à l'amélioration du contexte sanitaire, elles ont pu reprendre en présentiel en septembre 2022 pour la plus grande satisfaction des participants et des intervenants de la CRP RATP.

Les affiliés sont conviés aux réunions d'informations en fonction de leur date d'ouverture de droit (année en cours, ou année à venir), en général à la fin du mois d'août, pour des inscriptions qui sont faites directement en ligne dans l'espace dédié aux « RIA ». Elles se tiennent généralement de la fin septembre à la mi-décembre

Les réunions d'information sont des réunions collectives donnant des informations générales, mais les agents qui souhaitent des informations personnalisées, peuvent prendre un rendez-vous individuel avec un de nos techniciens retraite.

La satisfaction des participants sur :

Le contenu de la réunion







LE SCHÉMA DIRECTEUR DU SYSTÈME D'INFORMATION

La période couverte par la COG 2022-2026 doit être l'occasion pour la Caisse d'affirmer son savoir-faire et son expertise dans la gestion du régime de retraite des agents de la RATP. Tel est l'objet des actions de la COG, structurées autour de trois grandes orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Proposer une offre client personnalisée et cohérente avec les services de l'interrégime;
- Orientation 2 : Conforter notre légitimité par une identité de performance ;
- Orientation 3 : Accompagner les mutations de l'entreprise auprès des collaborateurs.

Une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) s'accompagne d'un Schéma Directeur du Système d'Informations (SDSI) qui planifie et organise les évolutions du système d'information alignées sur la stratégie d'entreprise, et ce sur la durée de la COG.

Le schéma directeur du Système d'Information qui accompagne cette COG 2022-2026 s'inscrit donc pleinement dans cette logique de pérennisation et a plusieurs objectifs:

- S'assurer de la disponibilité, de la performance et de la sécurité des services proposés aux affiliés et aux collaborateurs, au travers d'une architecture technique et fonctionnelle du Système d'Information;
- Inscrire les projets d'informatisation à venir dans une vision stratégique globale et stable;
- Garantir une cohérence entre les objectifs stratégiques, les outils existants et les moyens à mettre en œuvre;
- Formaliser et mettre en œuvre un portefeuille de projets (ci-contre).

Portefeuille des projets du SDSI en lien avec les orientations de la COG :

Programme 1: Obsolescence Remplacement des Remplacement des Outillage, suivi et contrôle composants présentant matériels obsolètes. de fonctionnement un risque lié à la vétusté Sécurisation des avec dans la mesure du Évolution pour répondre matériels permettant possible automatisation l'accès au système aux besoins d'évolution. des tâches de d'information remédiation.







LES MARCHÉS PUBLICS

PROCÉDURE ADAPTÉE

Manager de transition

Ce marché avait pour objet la fourniture de prestations de services informatiques.

Dans le cadre de l'absence de longue durée de son responsable des systèmes d'information, la CRP RATP a recherché un manager de transition qui a eu pour mission principale de manager le service informatique et de piloter les projets informatiques de la Caisse.

Le recours à ce prestataire a permis :

- De maintenir l'organisation du service informatique par la réalisation des activités principales;
- De disposer d'un profil à forte compétences et faisant preuve de réactivité ce qui a permis de mener les projets.

Le marché a été attribué à la société APRILE et la caisse a eu recours au prestataire une grande partir de l'année.

Prestations de conseil, d'assistance et de représentation juridique

Cette mise en concurrence a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la CAVIMAC.

Ce marché avait pour objet de répondre aux besoins des deux organismes en ce qui concerne

des prestations de conseil, d'assistance et de représentation juridique pour une période de douze mois et reconductible tacitement trois fois pour une période de douze mois.

Il était décomposé en 4 lots :

- Lot 1 : Conseil, assistance et représentation devant les juridictions de l'ordre judiciaire (civiles et pénales) en première instance et en appel en Droit de la sécurité sociale – pour la CRP RATP uniquement;
- Lot 2: Conseil, assistance et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire en première instance et en appel en Droit Public – pour la CRP RATP et la CAVIMAC;
- Lot 3: Conseil, assistance et représentation devant les juridictions de l'ordre judiciaire (civiles et pénales) en première instance et en appel en Droit du travail – pour la CRP RATP et la CAVIMAC;
- Lot 4 : Conseil, assistance et représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation – pour la CRP RATP uniquement.

Les lots 1, 2 et 3 ont été attribués au cabinet Centaure Avocats et le lot 4 a été rendu infructueux faute d'offre reçue.

Contrat d'assurances

Cette mise en concurrence a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commande avec la CAVIMAC.

Ce marché avait pour objet de renouveler les contrats d'assurance des deux organismes et était décomposé en deux lots :

LES MARCHÉS PUBLICS

- Lot n° 1 : Assurance « Incendie Divers dommages aux biens et risques annexes »,
- Lot n° 2 : Assurance « Responsabilité civile ».

N'ayant reçu aucune offre, le marché a été déclaré infructueux.

APPELS D'OFFRES

Complémentaire santé

Ce marché avait pour objet le renouvellement du contrat groupe relatif à la mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les salariés de la CRP RATP pour une durée de 36 mois (renouvelable une fois 24 mois) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le marché était divisé en deux lots :

- Lot 1 : Contrat groupe obligatoire relatif à la mise en place d'un régime de complémentaire santé :
- Lot 2 : Contrat groupe non obligatoire à adhésion facultative relatif à la mise en place d'un régime de sur complémentaire santé.

Le marché a été attribué à la Mutuelle Générale des Cheminots (MGC) pour les lots 1 et 2.

Prévoyance

Ce marché avait pour objet le renouvellement du contrat relatif aux garanties de prévoyance, en faveur du personnel de la CRP RATP pour une durée de 36 mois (renouvelable une fois 24 mois) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le marché a été attribué à la société Collecteam et Allianz Vie.

Refonte site web

Ce marché avait pour objet l'accompagnement de la Caisse dans le cadre de sa refonte des sites web (internet et intranet) au travers de deux plateformes distinctes.

La refonte des sites web de la Caisse s'inscrit dans une démarche de modernisation et a pour ambition de poser les bases d'une stratégie à long terme de développement des services aux affiliés comme aux collaborateurs internes.

Le marché était divisé en deux lots :

- Lot 1: Refonte du site internet de la CRP RATP;
- Lot 2 : Refonte du site intranet de la CRP RATP.

Le lot 1 a été attribué à la société ACENSI et le lot 2 a été attribué à la société TEAMXXWEARE.

Les deux projets seront menés en 2023.

Renouvellement de l'infrastructure informatique

Confrontée au vieillissement et à l'obsolescence de son infrastructure informatique, la CRP RATP a souhaité refondre l'ensemble de son système d'information.

LES MARCHÉS PUBLICS

Ce projet a pour objet :

- L'amélioration des performances ;
- Le remplacement du réseau ;
- Le remplacement des serveurs ;
- Le remplacement du stockage;
- La sécurisation de l'ensemble des composants ;
- La continuité de service au travers de la mise en place d'un PCA/PRA;
- · L'allègement du pilotage, de l'exploitation, de l'administration;
- La génération de rapports et de tableau de bord automatisés.

Une mise en concurrence a donc été réalisée et avait pour objet de rechercher un prestataire à même d'accompagner la Caisse sur ce projet important.

Le cahier des charges comprenait :

- La fourniture et la mise en œuvre de matériels permettant de faire fonctionner le système d'information de la CRP RATP sur le site principal et sur le site de repli ;
- La fourniture d'une prestation d'installation, de configuration et de migration des solutions actuellement en place avec les applications et les périphériques associés ;
- La fourniture de services de maintenance sur l'infrastructure déployée ;
- La sécurisation du système d'information dans son ensemble.

Le marché a été attribué à la société ACENSI et le projet sera mis en œuvre tout au long de l'année 2023.



LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

L'année 2022 a été marquée par un changement significatif du processus de lutte contre la fraude. La nouvelle méthodologie est le fruit d'un travail réalisé lors de la rédaction de notre COG 2022-2026 puis en septembre 2021 avec les auditrices de la CPRPSNCF.

L'une des pièces maîtresses en est la fiche de signalement qui est en quelque sorte le fil rouge de l'activité.

Cette fiche est créée pour chaque dossier dont les éléments lors du traitement font apparaître des incohérences. Lors de son parcours, elle fait l'objet d'une analyse partagée entre les services, ce qui lui confère un plus grand professionnalisme.

D'autre part, conformément aux demandes des tutelles, l'évaluation des préjudices évités est désormais faite par un calcul basé sur l'espérance de vie des agents concernés appliquée au dernier montant servi.

Enfin, la CRP RATP s'est dotée d'une nouvelle instance : la Commission Fraude. Celle-ci a pour rôle de prendre une décision, notamment de dépôt de plainte ou de fixer des pénalités.

Et les résultats sont là : 117 pensions bloquées contre 45 seulement en 2021 et plus de 14,5 millions d'euros de fraudes évitées, soit le meilleur score enregistré par la caisse!

Près de la moitié de ces cas concernent les contrôles dits d'existence et plus de 40 % des réversions indument versées.

De même, il est à noter un dossier de fraude important détecté en 2022 - plus de 67 000 € de préjudice estimé - et pour lequel la caisse a fait un dépôt de plainte début 2023.

Si la population des affiliés à la CRP RATP reste comparativement peu « fraudogène », il n'en reste pas moins primordial pour la caisse, comme pour l'État co-financeur du régime, de ne pas payer une pension au montant inadéquat ou de verser celle-ci à une personne qui n'ouvre pas ou plus droit à telle ou telle prestation.



LES INDICATEURS DE LA COG EN 2022

Réf	Intitulé Indicateur	Valeur 2022	Objectif 2022
FT 3001	INDICATEUR D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES	34, 8%	20%
RE 400 + 500	ATTRIBUTION DES DROITS DIRECTS ET DÉRIVÉS DANS LE DÉLA REQUIS	100 %	> 98 %
FT 400	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE	93, 7 %	> 89 %
FT 415	TAUX DE SATISFACTION TÉLÉPHONIQUE	93, 4 %	> 86%
FT 425	TAUX DE SATISFACTION POUR LES RENDEZ- VOUS INDIVIDUELS	90, 3 %	> 86 %
FT 433	TAUX DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES COURRIERS	90, 3%	> 86 %
FT 440	TAUX DE SATISFACTION DU TRAITEMENT DES MAILS	93, 1 %	> 86 %
FT 454	TAUX DE SATISFACTION DE L'UTILISATION DU SITE INTERNET	91,6%	> 86 %
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT NE PAS AVOIR RELANCÉ LA CAISSE	7,2%	néant
FT 1001	RESSENTI DE LA RÉITÉRATION : % D'AFFILIÉS DÉCLARANT AVOIR RELANCÉ PLUSIEURS FOIS LA CAISSE	88, 1%	< 88,1 %
FT 200	POURCENTAGE D'APPELS ABOUTIS	97,2 %	> 93 %
FT 801	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS DANS LES DÉLAIS	64, 6 %	> 50 %
FT 2000	TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS	90, 6 %	> 80 %
MRF 230	TAUX DE QUALITÉ DES DOSSIERS VALIDÉS (IQV)	100 %	> 90 %

FT 900	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS EN INTRA ET INTERBRANCHE	23,6%	≥ 12 %
	TAUX DE DEMANDES DE RETRAITE EN LIGNE (DRIL)	54, 2%	>16%
	MONTANT DES FRAUDES ÉVITÉES	14 551 160 €	2 050 000€
	NOMBRE D'USAGERS / NOMBRE D'ETPA (CDD et CDI)	2 305	> 2100
	TAUX DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE	50, 32 € / affilié	< 52 € / affilié
FT 700	RATIO DE SURFACE UTILE / AGENT	20, 6 m2	≤19 M2
D105	TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	- 18, 9 %	-1% /conso énergie finale 2019
MR 130	TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS (TIF)	0 %	< 1%
MRF510	TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS À 24 MOIS	52 %	> 80 %
	TAUX DE DISPONIBILITÉ DES APPLICATIONS	100 %	>98 %
FT 500	TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE DE COURTE DURÉE INFÉRIEUR À 8 JOURS	1, 30 %	≤ 1,20%
FT 601	TAUX DE FORMATION DES AGENTS	90 %	≥ 60 %

LE BUDGET DE LA COG EN 2022

Budgets	COG 2022	Exécuté 2022
PERSONNEL	3 127 580 €	2 832 257,23 €
INVESTISSEMENT	296 000 €	28 582,77 €
FONCTIONNEMENT	2 042 521 €	1 872 888,11 €

LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



- 32 LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL
- **37 FOCUS RÉFORMÉS**
- 38 LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL
- 39 LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
- **41** LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL

LA CAISSE DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA RATP GÈRE À TITRE PRINCIPAL LES PENSIONS DU RÉGIME SPÉCIAL ET, À TITRE SECONDAIRE, LES PENSIONS DITES DE COORDINATION. LES CHIFFRES CONTENUS DANS CE DOCUMENT SONT LE REFLET DE LA SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022.



→ LES PENSIONS DIRECTES

Pensions du Régime Spécial	2021	2022	Variation %
PENSIONS DIRECTES			
Cas général	31 099	31 090	-0,03%
Démissionnaires	616	627	1,79%
Parents de 3 enfants et +	1 029	1 049	1,94%
Réformés	2 332	2 288	-1,89%
Total	35 076	35 054	-0,06%
PENSIONS DE RÉVERSION			
Veufs(ves)	10 517	10 270	-2,35%
Orphelins	239	230	-3,77%
Total	10 756	10 500	-2,38%
PENSIONS D'ORPHELINS	413	437	5,81%
TOTAL	46 245	45 991	-0,55%

35 076 pensions du régime spécial ont été versées en 2021 35 054 pensions directes ont été versées en 2022

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR FAMILLE DE MÉTIERS

Régime spécial catégorie socio-professionnelle et famille de métiers au départ en retraite	Pensions directes au 31 décembre				
	202	21	202	22	
Cadres	4 323	12,32%	4 272	12,19%	
Maîtrises	10 107	28,81%	10 156	28,97%	
Opérateurs	20 646	58,86%	20 626	58,84%	
- conducteurs	3 618	10,31%	3 587	10,23%	
- machinistes	7 410	21,13%	7 592	21,66%	
- maintenance	3 660	10,43%	3 601	10,27%	
- exploitation	5 392	15,37%	5 279	15,06%	
- administratifs	566	1,61%	567	1,62%	
ENSEMBLE	35 ()76	35 ()54	

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES HOMMES ET FEMMES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Régime Spécial - Famille de métiers		Effectif pensions directes au 31/12/2021		ions directes 2/2022
au départ en retraite	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3 441	882	3 377	895
	79,60%	20,40%	79,05%	20,95%
Maîtrises	8 343	1 764	8 344	1 812
	82,55%	17,45%	82,16%	17,84%
Opérateurs	16 406	4 240	16 399	4 227
	79,46%	20,54%	79,51%	20,49%
- conducteurs	3 304	314	3 258	329
- machinistes	6 777	633	6 884	708
- maintenance	3 594	66	3 543	58
- exploitation	2 425	2 967	2 410	2 869
- administratifs	306	260	304	263
ENSEMBLE	28 190	6 886	28 120	6 934

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (FLUX)

Catégorie socio-professionnel	Flux pensions directes RATP 31/12/2022			Âge moyen		
et famille de métiers	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	82	33	115	60,55	60,50	60,53
Maîtrises	259	73	332	57,75	57,16	57,62
Opérateurs	539	139	678	57,21	56,22	57,01
- conducteurs	95	28	123	57,58	55,73	57,16
- machinistes	190	15	205	56,49	54,85	56,37
- maintenance	107	0	107	58,18	-	58,18
- exploitation	135	85	220	57,21	56,49	56,93
- administratifs	12	11	23	57,16	57,29	57,22
ENSEMBLE	880	245	1 125	57,68	57,08	57,55

âge moyen des pensions entrants en 2021 âge moyen des pensions entrants en 2022

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS (STOCK)

Catégorie socio-professionnel		Effectif pensions directes RATP 31/12/2022			Âge moyen		
et famille de métiers	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
Cadres	3 377	895	4 272	73,67	73,00	73,53	
Maîtrises	8 344	1 812	10 156	70,20	68,77	69,95	
Opérateurs	16 399	4 227	20 626	68,66	69,62	68,86	
- conducteurs	3 258	329	3 587	70,55	60,20	69,60	
- machinistes	6 884	708	7 592	68,05	68,82	68,12	
- maintenance	3 543	58	3 601	70,12	69,43	70,11	
- exploitation	2 410	2 869	5 279	65,83	70,88	68,58	
- administratifs	304	263	567	67,89	69,87	68,81	
ENSEMBLE	28 120	6 934	35 054	69,72	69,84	69,74	

→ PYRAMIDE DES ÂGES 2022 POUR L'ENSEMBLE DES PENSIONNÉS DU RÉGIME

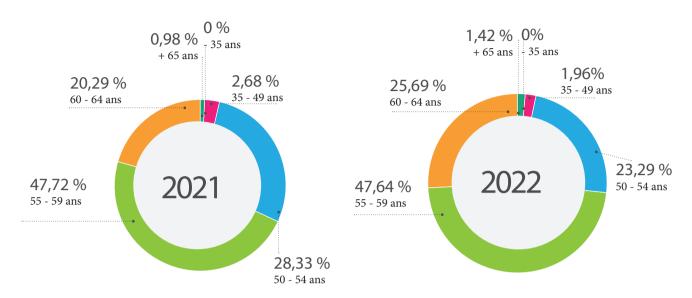
(Stock au 31/12/2022)



→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES AVEC DÉCOTE, SURCOTE ET SANS (FLUX 2022)

Pensions du Régime Spécial	Homme	Femme	Ensemble
Départs avec Décote	184	47	231
Départs avec Surcote	46	14	60
Départs sans Décote et sans Surcote	650	184	834
Total	880	245	1 125

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ENTRANTES DU RÉGIME SPÉCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE



→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉ EN CSP (FLUX)

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE		
	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION
Cadres	4 982,49 €	4 632,06 €	-7,03%	4 673,45 €	4 264,25 €	-8,76%	4 936,41 €	5 119,52 €	3,71%
Maîtrises	3 446,99 €	2 970,55 €	-13,82%	3 225,11 €	2 821,49 €	-12,51%	3 406,84 €	3 449,21 €	1,24%
Opérateurs	2 205,32 €	2 143,07 €	-2,82%	2 029,48 €	1 766,01 €	-12,98%	2 169,13 €	2 290,35 €	5,59%
TOTAL	2 858,40 €	2 687,51 €	-5,98%	2 553,08 €	2 364,29 €	-7,39%	2 799,47 €	2 921,55 €	4,36%

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE L'ÉVOLUTION SUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES DU MONTANT MOYEN MENSUEL (STOCK)

	HOMMES			FEMMES		ENSEMBLE			
	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION	2021	2022	ÉVOLUTION
Cadres	4 371,81 €	4 632,06 €	5,95%	4 009,06 €	4 264,25 €	6,37%	4 297,80 €	4 555,00 €	5,98%
Maîtrises	2 795,60 €	2 970,55 €	6,26%	2 649,95 €	2 821,49 €	6,47%	2 770,18 €	2 943,95 €	6,27%
Opérateurs	2 025,66 €	2 143,07 €	5,80%	1 657,16 €	1 766,01 €	6,57%	1 949,99€	2 065,79 €	5,94%
TOTAL	2 539,91 €	2 687,51 €	5,81%	2 212,73 €	2 364,29 €	6,85%	2 475,68 €	2 623,58 €	5,97%

FOCUS RÉFORMÉS

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (FLUX) PAR ÂGE MOYEN ET NOMBRE MOYEN DE TRIMESTRES PAR CSP ET FAMILLE DE MÉTIERS

Catégorie socio-professionnel	Flux pensions directes RATP 31/12/2022			Âge moyen		
et famille de métiers	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres	2	0	2	58,38	-	52,94
Maîtrises	0	1	1	-	57,24	57,24
Opérateurs	32	7	39	49,30	48,00	49,07
- conducteurs	0	0	0	-	-	-
- machinistes	27	4	31	48,44	45,63	48,08
- maintenance	1	0	1	56,12	-	56,12
- exploitation	1	1	2	52,80	46,69	49,75
- administratifs	3	2	5	53,63	53,39	53,53
ENSEMBLE	34	8	42	49,84	49,15	49,71

→ RÉPARTITION DES PENSIONS RÉFORMÉS (STOCK)

Catégorie	Réformés au 31/12/2022				
socio-professionnel et famille de métiers	Hommes	Femmes	TOTAL		
Cadres	29	28	57		
Maîtrises	97	98	195		
Opérateurs	1 504	532	2 036		
- conducteurs	95	21	116		
- machinistes	960	218	1 178		
- maintenance	202	14	216		
- exploitation	192	237	429		
- administratifs	55	42	97		
ENSEMBLE	1 630	658	2 288		

→ RÉPARTITION SELON LA NATURE DE LA PENSION DE RÉFORME DU MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS VENTILÉS EN CSP

Catégorie	Réfoi	Réformés au 31/12/2022 (stock)			Réformés au 31/12/2022 (flux)		
socio-professionnel et famille de métiers	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	Hommes	Femmes	ENSEMBLE	
Cadres	3 455,15 €	2 929,89 €	3 197,13 €	3 936,15 €	-	3 936,15 €	
Maîtrises	2 094,54 €	2 050,47 €	2 072,39 €	-	2 213,60 €	2 213,60 €	
Opérateurs	1 266,72 €	1 142,47 €	1 234,26 €	1 350,39 €	1 299,64 €	1 341,28 €	
ENSEMBLE	1 354,92 €	1 353,76 €	1 354,59 €	1 502,50 €	1 413,89 €	1 485,62 €	

LES PENSIONS DE RÉVERSION DU RÉGIME SPÉCIAL

→ PENSIONS DE RÉVERSION VEUFS(VES)

Pensions de réversion veufs(ves)	Âge moyen des pensions entrantes 2022	Âge moyen des pensions éteintes 2022	Durée moyenne de versement des pensions éteintes en 2022
Hommes	75,18	88,91	11,47
Femmes	76,20	90,03	18,46
ENSEMBLE	76,15	89,98	18,16

→ MONTANT MOYEN MENSUEL DES PENSIONS DE RÉVERSION EN 2022 (FLUX)

NATURE DE PENSION	2021	2022	Évolution
Opérateur	799,81 €	821,34 €	2,69%
Maîtrise	1 051,87 €	1 111,70 €	5,69%
Cadre	1 638,50 €	1 872,46 €	14,28%
TOTAL	952,84 €	1 007,76 €	5,76%

→ MONTANT MOYEN DES PENSIONS DE RÉVERSION ENTRANTES (STOCK)

		2022		
	Opérateur	Maîtrise	Cadre	ENSEMBLE
Total réversions	821,34€	1 111,70 €	1 872,46 €	1 007,76 €
Veuves, veufs	489,78 €	766,50 €	1 194,37 €	578,70 €
Orphelins	598,25€	653,60 €	1 316,80 €	646,62 €

LES PENSIONS DE COORDINATION ET DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE DITES DE COORDINATION

Jusqu'à la parution du décret n°2008-637 du 30 juin 2008, les pensions de Sécurité Sociale concernaient les agents qui n'avaient pas atteint 15 ans de service. Depuis la parution dudit décret, seuls les agents quittant l'entreprise, après le 1er juillet 2008, avec moins d'un an de service, relèvent des pensions de coordination.

PENSIONS DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES ARRCO ET AGIRC

Un agent de la RATP peut aussi bénéficier d'une pension de retraite complémentaire au même titre que la pension de Sécurité Sociale.

→ LES PENSIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

Catégories de pensions de coordination	2021	2022	Variation %
Pensions de sécurité sociale			
Pensions directes	3 672	3 849	4,82%
Pensions de réversion veufs(ves)	774	802	3,62%
Total	4 446	4 651	4,61%
Pensions de retraites complémentaires			
Pensions directes	3 259	3 405	4,48%
- ARRCO	2 691	2 673	-0,67%
- AGIRC - ARRCO-AGIRC	223 345-	222 510	-0,45 % 47,83%
Pensions de réversion veufs(ves)	999	1 002	0,30%
- ARRCO	882	855	-3,06%
- AGIRC - ARRCO-AGIRC	44 73	43 104	-2,27% 42,47%
Total	4 258	4 407	3,50%
TOTAL	8 704	9 058	4,07%

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES DU RÉGIME DE COORDINATION PAR MONTANT MOYEN MENSUEL EN EUROS

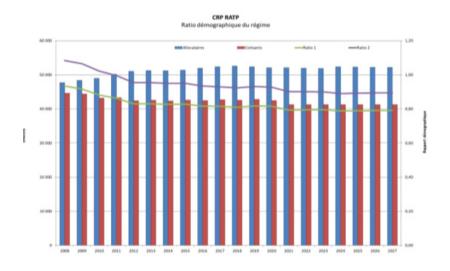
Année	Sécurité Sociale	Retraite Complémentaire ARRCO	Retraite Complémentaire AGIRC	Retraite Complémentaire AGIRC-ARRCO
2021	98,23 €	53,11 €	85,76 €	82,29 €
2022	104,24 €	55,89€	91,29€	85,78 €

→ RÉPARTITION DES PENSIONS DIRECTES ET DE RÉVERSION DU RÉGIME DE COORDINATION PAR ÂGE MOYEN DES ENTRANTS, DES EXTINCTIONS ET DURÉE MOYENNE DE VERSEMENT EN 2022

Catégorie pension	Âge moyen des pensions entrants	Âge moyen des pensions éteintes	Durée moyenne de versement des pensions éteintes			
Pensions directes de Coo	rdination					
Ensemble	62,87	83,91	22,54			
Pensions de réversion de Coordination						
Ensemble	79,76	89,48	20,49			

LES PERSPECTIVES DU RÉGIME

Toute projection dans le temps repose forcément sur un minimum d'hypothèses. Toutefois, la relative stabilité observée des évolutions d'affectifs de cotisants ainsi que la connaissance des âges et droits acquis des futurs retraités permettent d'établir une prévision à 5 ans assez fiable.

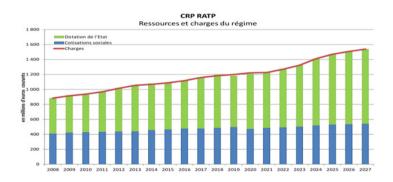


Deux définitions du ratio démographique peuvent être retenues :

- Ratio 1 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + Nb. pensions de réversion);
- Ratio 2 = Nb. cotisants / (Nb. pensions directes + $50\% \times$ Nb. pensions de réversion).

NB : Dans la formule du ratio 2, le 50 % correspond au taux de réversion du Régime Spécial.

Le ratio démographique, qui représente le nombre de cotisants par allocataire, est en baisse constante et devrait continuer à diminuer dans les années à venir.



Du fait de l'augmentation rapide des prestations servies par le Régime Spécial, et malgré une hausse ponctuelle en 2019, il est anticipé une hausse du besoin de financement par la subvention d'équilibre (470 M€ en 2008, 777 M€ en 2022 et 995 M€ attendu en 2027).

ANNEXES FINANCIÈRES



- 44 TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2022
- **45** CERTIFICATION DES COMPTES

TRÉSORERIE DU RÉGIME EN 2022

Financement du régime en 2022 en K€	2021	2022	Variation 2021/2022
Charges	1 226 715, 81	1 269 891, 83	3,52%
Produits	1 232 954, 49	1 274 062, 04	3, 33%
Résultat comptable	6 238, 68	4 170, 21	-33, 16%
Fonds de roulement	10 840, 00	11 653, 02	7,50%
Besoin en fonds de roulement	17 665, 00	15 319, 82	-13, 28%
Trésorerie nette	28 505, 00	26 973, 81	-5, 37%
Recettes (cotisations)	488 803, 00	494 250, 04	1, 11%
Subvention de l'Etat	737 000, 00	777 368, 50	5, 48%
Répartition subvention de l'Etat	60%	61 %	

CERTIFICATION DES COMPTES

Les comptes d'un organisme de sécurité sociale sont audités par une instance chargée de la certification en application de l'article 5 du décret n°2008-1514 du 30 décembre 2008.

Le résultat de ces différents travaux a permis au cabinet MAZARS de certifier les comptes de la CRP RATP sans réserve.

Comme chaque année depuis 2018, la CRP RATP est auditée par le Cabinet de commissaires aux comptes MAZARS.

L'arrêté des comptes de l'année comptable 2022 a été réalisé suivant les approches de contrôle interne, d'audit de sécurité informatique et d'audit financier.



